

# Commune de Malbosc – Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011

**Présents** : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Jean-Emmanuel BEAURAIN, Pierre CHAZERANS (à partir de 20h), Magali DUBOIS, Huguette MARZEAU, Régis HUREZ.

**Absents représentés** : Paul KELLER (mandat à Magali DUBOIS).

**Absente** : Catherine FISSEUX,.

**Secrétaire de séance** : Yves LEMAL

**Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité**

## Décision Modificative 2011-001 :

### Vote de crédits supplémentaires pour Travaux de Voirie

Michel PIALET, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
2031-61	Frais d'études	0.00	-16 000.00
2112-68	Terrains de voirie	0.00	-6 000.00
2151-67	Réseaux de voirie	0.00	22 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Michel PIALET, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

## Décision Modificative 2011-002 :

### Vote de crédits supplémentaires, réajustement des comptes

Michel PIALET, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
021-00 (040)	Virement section fonction.	-25 426.00	0.00
023 (042)	Virement à sect° investissement	0.00	-25 426.00
2183-47 (041)	Matériel informatique	0.00	445.00
238-47 (041)	Avances et acomptes versés sur comm	445.00	0.00
28031-00 (040)	Amortissements des frais d'études	25 426.00	0.00
6811 (042)	Dotations aux amortissements des im	0.00	25 426.00
<b>TOTAL</b>		<b>445.00</b>	<b>445.00</b>

Michel PIALET, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

## **Délibération 2011-021 : Modification de l'article 3 des statuts de la communauté de commune du Pays de Jalès.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Communauté de Communes du Pays de Jalès de modifier l'article 3 des statuts par l'adjonction, à l'intérieur de la compétence obligatoire déjà adoptée de la mention : « étude et mise en œuvre d'opérations collectives de développement du commerce et de l'artisanat en milieu rural ».

Cette nouvelle compétence serait transférée ultérieurement par la Communauté de Communes Pays de Jalès au Syndicat Mixte de l'Ardèche méridionale en adhérent à la compétence optionnelle « opération du développement du commerce et de l'artisanat en milieu rural » du SYMPAM (article 3 .2.1 des statuts)

Le conseil est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois à compter du huit octobre, date de la notification de la délibération de la communauté de communes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote**

**Pour : 9 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## **Délibération 022 : SIDET - Modification des Statuts - Article I-3**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le SIDET a redéfini l'article I-3 de ses statuts.

En effet, depuis plusieurs années, une réflexion est menée par le SIDET pour préserver et valoriser les acquis de notre patrimoine naturel, sa biodiversité, ainsi que pour favoriser les activités qui y sont liées.

De plus la candidature du SIDET à devenir structure animatrice sur les sites Natura 2000 B4 et B9 et la mise en œuvre d'un plan de communication ENS renforcent le projet de création d'un lieu d'accueil afin de pouvoir communiquer, informer, éduquer les visiteurs de notre territoire.

### **Nouvelle rédaction proposée par le Président du SIDET de l'Article I-3**

Compétences :

- ❖ mener une réflexion approfondie et agir dans une logique de cohérence territoriale afin de :
  - favoriser les activités de pleine nature et de découverte non motorisés sur l'ensemble du territoire dans le respect des milieux naturels;
  - mettre en place et entretenir un réseau d'activités de pleine nature en partenariat avec les acteurs publics et privés concernés par ces activités
  - accompagner et participer à des manifestations ponctuelles en rapport avec l'environnement et les activités du syndicat d'une manière générale.
- ❖ élaborer en concertation et animer des plans et des dispositifs de gestions d'espaces naturels (sites Natura 2000, ENS, contrat de biodiversité) afin de :
  - préserver la biodiversité de ces espaces naturels, organiser et réguler l'ouverture au public, et faire comprendre le fonctionnement de ces sites et la politique environnementale qui y est conduite.
  - gérer les flux de canoës sur le « Chassezac » avec la mise en place d'un débarcadère et/ou d'un embarcadère.
  - mettre en place et gérer un lieu fermé dédié à l'environnement. (ex : Maison de l'environnement ou de la nature etc.)
- ❖ gérer et animer un réseau de sentiers :
  - collaborer avec l'association « Découvrir en Marchant » et l'Office de Tourisme
  - gérer une équipe d'agents en charge :
    - de l'entretien des sentiers de petites et grandes randonnées,
    - de la réalisation et de la mise en place de la signalétique des itinéraires,
    - intervention sur des projets d'aménagements touristiques et paysagers en faveur du patrimoine naturel et culturel en relation avec des activités de pleine nature non motorisées.
- ❖ nettoyer et entretenir les cours d'eau à la demande expresse des conseils municipaux des Communes membres,
- ❖ gérer un espace sportif et culturel sur la commune des Vans.
- ❖ être structure porteuse pour la mise en place d'un Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés avec la Région et être l'interface entre la Région et les différents maîtres d'ouvrage (les Communautés de Communes, Communes, prestataires privés, hébergeurs et autres, etc..) sur le territoire du syndicat.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la modification des Statuts du SIDET Article I-3 comme modifié ci-dessus**

**Pour : 9 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## Délibération 2011-23 :

### Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil l'obligation faite à partir de ce mois de délibérer pour la réalisation des heures supplémentaires et complémentaires concernant le personnel communal (remplacement Maladie, prise de congés payés, travaux exceptionnels, manifestations annuelles communales.....)

#### Après en avoir délibéré, le Conseil

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

#### DECIDE

- Peut être amené à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, l'agent titulaire de catégorie C, relevant des cadres d'emplois suivants
  - ❖ Agent Technique territorial à temps complet.
- Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants :
  - ❖ Agent administratif territorial à temps non complet
  - ❖ Agent administratif à temps non complet.
  - ❖ Agent des services techniques à temps non complet.
  - ❖ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote

Pour : .9      Contre :      0.      Abstention : 0.

## Délibération 2011-24 : Subvention Collectif « Gaz de Schistes »

Monsieur le Maire informe le conseil que le Collectif « Gaz de Schistes » sollicite l'adhésion des communes sensibilisées à l'*Association collective des élus opposés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures de la roche mère*, récemment créée. En cas d'adhésion, le montant de la cotisation sera calculé sur la base de 0.50€ par habitant.

Après débat, le Conseil Municipal approuve le principe d'une adhésion sur la base de 0,50€ par habitant et décide de prévoir au budget 2012 les sommes nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote

Pour : 9      .      Contre : 0      .      Abstention : 0 .

## **Délibération 2011-25 : Convention « Médecine professionnelle / santé au travail »**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Centre de gestion nous demande de renouveler la convention « **Médecine professionnelle / santé au travail** » pour la période janvier 2012/décembre 2014 – renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Cette convention engage les communes à verser en 2012 cinquante neuf euros par Agent salarié de la commune.

Après avoir pris connaissance de la convention et débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et décide de prévoir au budget 2012 les sommes nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote

**Pour : 9 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## **Délibération 2011-26 : Convention « SPANC », Renouvellement**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes du pays des Vans nous demande de renouveler la convention « SPANC » pour 2012.

Les tarifs d'intervention restent les mêmes qu'en 2011.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote

**Pour : 9 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## **Délibération 2011-027 : ONF, GESTION FORESTIERE REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la révision d'aménagement de la forêt communale de Malbosc pour la période 2011-2030, établi par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Le programme des coupes et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan, financier prévisionnel annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision d'aménagement de la forêt communale de Malbosc et le programme d'actions associé.

**Pour : 10. Contre : 0 . Abstention : 0.**

## **Délibération 2011-28 : Subvention Office de Tourisme Les Vans 2010&2011.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une partie de la Taxe de Séjour perçue est attribuée à l'Office de Tourisme sous la forme d'une subvention calculée sur la base de 0.05€ par nuitée.

Mille trois cents euros ont été prévus au budget pour des subventions diverses.

Il convient de régulariser l'année 2010 (248,20€) et de verser la part relative à la Taxe de Séjour 2011 (257,50)

Monsieur le Maire demande au Conseil d'attribuer à l'Office une subvention de Cinq cent cinq euros soixante dix centimes

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote**

**Pour : 10 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## **Délibération 2011-29 : Tarifs Municipaux Cimetière (ajout).**

Monsieur le Maire fait part au conseil la nécessité de reprendre le règlement intérieur du cimetière et les tarifs avec la création de l'espace cinéraire (columbarium et jardin du souvenir).

Le RI sera soumis au Conseil de Janvier.

L'espace cinéraire étant fonctionnel, il y a nécessité de soumettre au conseil un complément aux tarifs municipaux à la rubrique cimetière :

- **Columbarium**
  - Une case concédée pour 30 ans : 200 €.
  - Une case concédée pour 50 ans : 350 €
  - Frais d'ouverture /fermeture : 30 €.
- **Dispersion dans le jardin du souvenir : 30€.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote**

**Pour : 10 . Contre : 0 . Abstention : 0 .**

## **Bilan Camping et suite à donner**

Un premier bilan fait en septembre faisait apparaître certains dysfonctionnements en particulier au niveau du restaurant tant au niveau des horaires d'ouverture que de la prestation en elle-même. En bref coté restaurant, le contrat n'a pas été rempli.

En octobre, deux rencontres avec le délégataire confirmaient cette première approche. Chiffres à l'appui, le premier bilan commun montre que le camping a bien fonctionné avec un taux d'occupation (3594 nuitées) légèrement supérieur aux années précédentes et cela en partie dû à l'augmentation de la plage d'ouverture. Coté restaurant, il n'en n'est pas de même et le délégataire reconnaît ne pas avoir su gérer la partie « Bar Restauration », faute d'avoir recruté du personnel compétent, et aussi pour avoir sous estimé la charge de travail et de présence que le camping exige.

Le délégataire devait pour continuer nous fournir cette semaine (S 46), en même temps que son bilan définitif de la saison 2011, un réel projet de fonctionnement du restaurant avec embauches et plages d'ouverture garanties. Il nous a fait part par mél et ensuite lettre recommandée son souhait d'arrêter.

Le conseil ne peut que constater la carence du délégataire, son contrat s'arrêtera avec la désignation de son successeur au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, d'ici là, il reste responsable des lieux et de la gestion du Camping y compris des réservations. A l'échéance, après état des lieux et inventaire, la caution pourra lui être rendue.

**Le conseil municipal ayant pris acte de la situation mandate Monsieur le Maire pour préserver les intérêts de la commune et procéder à un recrutement dans les meilleurs délais pour que la saison 2012 se passe dans de meilleures conditions.**

## **Point : Foire d'automne.**

La foire a été un succès, de nombreux chaland, au point de provoquer des difficultés de circulation qu'il faudra traiter avant la prochaine édition. Régis Hurez confirme plus de trente commerçants satisfaits de leur journée à Malbosc et qui reviendront l'an prochain ! L'exposition « Murs et Murettes », fournie et présentée par Monsieur ROUVIERE, en a appris beaucoup à plus d'un(e).

Un seul regret : on a manqué de châtaignes !

Régis Hurez souhaite que se constitue un « Comité de Foire » pour répondre encore mieux à l'intérêt que la Foire suscite... à suivre...

## **Point de situation : TRAVAUX,**

Deux chantiers seront en principe finis en décembre : Le cimetière et les travaux de voirie sur Sabuscles et les Ecoussous.

Les travaux sur le réseau d'eau devraient commencer en décembre :

–amélioration des captages (La Doue et Malbosquet)

–régulation de niveau (Chabannes et Escoussous)

–pose de purges.

## **Dégâts début novembre 2011.**

Les pluies et les orages n'ont fait que peu de dégâts, aujourd'hui, seul un mur de soutien de la voie communale s'est effondré à l'Estèvenet, un chiffrage devra être fait avant réparation.

## **Questions diverses.**

### **Achat de terrain**

Pierre CHAZERANS interpelle Monsieur le Maire à propos d'une offre d'achat de terrain faite par la mairie à un membre de sa famille. Il conteste l'utilité d'acheter de la terre pour une commune comme la notre et demande des explications.

Monsieur le Maire lui rappelle

- que la commune a très peu de foncier sauf la forêt de la Cham (voir projet ONF de révision d'aménagement de la forêt communale de Malbosc)

- que lors du vote du budget 2011, provision avait été faite pour l'achat de terrain.

Pierre CHAZERANS revient à la charge ne comprenant pas cette démarche

Monsieur le Maire rappelle la genèse de cette proposition d'achat :

- ce sont les propriétaires qui se sont déclarés vendeurs, au département d'abord, à tout acheteur après et à la commune ensuite,

- que les offres faites ne leur convenaient pas ou n'ont pu aboutir

- qu'in fine la proposition d'achat qui a été faite se situe tout à fait dans les capacités d'investissement de la commune et reste à la hauteur des prévisions budgétaires, sans grever d'autres investissements et peut-être nous permettra d'avancer dans le projet de valorisation des surfaces boisées tant privées que communales en installant sur notre commune une unité de production de granulés (pellets).

L'augmentation du patrimoine foncier de la commune n'appelant pas d'autres interventions, sauf à rechercher d'autres possibilités dans la périphérie du village ou des hameaux, la séance est levée après cette seule et unique question diverse.

FIN DES TRAVAUX : 21 heures 30